



Dois-je réagir ? Dénonciation faits partiellement faux

Par **brindisalavida**, le **01/07/2010 à 20:24**

J'ai été poursuivi par une ex. il y a qq années.

J'ai eu droit à un rappel à la loi qui n'est pas expiré. (c'est "sans suite" mais pas vraiment quoi...)

Dans sa plainte, où sa santé mentale etc..était en danger, elle m'imputait un harcèlement consistant en des lettres, un email, et de nombreux appels téléphoniques, appels que évidemment je n'ai jamais passés, car mon seul tort a été de lui écrire en moyenne une fois par an une carte de vœux ou de vacances -de quelques mots à peine parfaitement corrects et affectueux - mais il est vrai que via un avocat réputé très méchant de la place de Paris, elle m'avait fait savoir dès 2002 que elle ne voulait plus entendre parler de moi ...

Je n'ai l'ai jamais revue. Et bien que possédant son téléphone mobile, son tel au travail, et plusieurs années son téléphone domicile j'ai du l'avoir deux fois en ligne après la rupture, en 2001.

...outre le fait que la plainte est rédigée comme portant sur des faits de harcèlement entre le 01/01/2007 et le 27/09/2007 (erreur administrative ou délibérée ??), et que le policier m'a présenté le seul email que je lui ai écrit: en 2003 (mort de l'Ourse Cannelle), et des cartes postales de 2001...à 2007.

Je n'ai pas été mis en garde à vue, bien que menacé, ni molesté ni insulté, pendant l'interrogatoire, comme cela a lieu parfois à Paris maintenant dit-on .

- A ma place vous laisseriez tomber ? ce qui semble être caractéristique de dénonciation (partiellement) calomnieuse
- Y a t il eu une enquête de la police sur ces fameux coups de téléphone, a priori ?

Une personne de bonne foi harcelée par de "nombreux appels appels téléphoniques" soi-disant à partir du 1 er janvier n'aurait pas attendu le 27 septembre pour porter plainte !!! à la réception d'une carte postale de vacances ...!!

Evidemment le policier ne m'a fait entendre aucun répondeur téléphonique , enregistrement ou autre de ces fameux appels.Elle a fait ça délibérément pour me charger à mort...

D'ailleurs le policier n' a pas insisté là dessus (à croire que c'est lui qui lui avait conseillé)